

Pistes de réflexion collective à propos du parcours doctoral en science politique (juin 2011)

Suite à la réunion des associations disciplinaires (AECSP, AFSP, ANCMSP) et des sections 04 (CNU) et 40 (CNRS) qui s'est déroulée le mardi 1^{er} juin 2011 et dans la continuité des réflexions engagées lors des derniers Salon des thèses en science politique, plusieurs points de convergence et de débat apparaissent et ont permis la rédaction d'un premier projet de recommandations. Une première présentation de ce projet de recommandations a été faite lors du Conseil d'Administration de l'AFSP le 27 juin 2011. Cette dernière instance a souhaité inscrire cette importante question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Association prévue à Strasbourg le 1^{er} septembre prochain.

Préambule :

Il convient d'abord de préciser que nos associations et sections n'ont pas ici vocation à émettre des prescriptions mais entendent simplement énoncer des **recommandations** et encourager à faire le bilan des bonnes pratiques expérimentées dans les écoles doctorales et laboratoires de notre discipline. Cette première étape, en forme de bilan et de propositions, devra ensuite faire l'objet de concertation avec les autres disciplines des SHS afin de tenir compte de notre insertion, tant institutionnelle qu'intellectuelle, dans un espace de production de savoirs scientifiques plus large.

Pour mener de manière pertinente cette réflexion collective, il nous a semblé évident qu'il ne fallait pas cantonner la réflexion au seul « format » des thèses, mais élargir le travail de notre groupe à la question de la réalisation des « parcours doctoraux » (liens entre format de la thèse, financement des thèses, encadrement des Ecole Doctorale [ED] et des laboratoires, rôle des directeurs de thèse, etc.).

Les principaux points d'accord sur le fond :

- 1- Nous souhaitons **promouvoir une réduction de la durée maximale des thèses de doctorat en science politique**. Actuellement, la durée moyenne des doctorats de science politique est de plus de 6 ans : ce qui n'est pas sans poser un problème du point de vue tant du financement des parcours doctoraux que de la précarisation des jeunes chercheurs. Il nous semble raisonnable d'envisager de recommander une durée maximale de 5 ans. Cette durée étant susceptible d'être modulée en fonction de diverses variables (politique spécifique de l'ED ; nature du terrain et/ou de la méthodologie d'enquête mise en œuvre ; modalités de financement du parcours doctoral, notamment dans le cadre du dispositif CIFRE ; apprentissage d'une langue rare, situation personnelle du doctorant(e)...). Il s'agit donc de proposer un *horizon* de réduction qui soit compatible avec la diversité des configurations propres à chaque ED ou laboratoire d'insertion.
- 2- Nous souhaitons poursuivre la promotion d'un **encadrement de qualité** des thèses de doctorat en science politique. De ce point de vue, nous considérons que la préparation des thèses s'effectue dans le cadre d'ED et de laboratoires de recherche qui *doivent* être mis en situation de tout mettre en œuvre pour faciliter matériellement et intellectuellement l'insertion des jeunes chercheurs et les aider à réaliser prioritairement leur projet doctoral. Cet encadrement de qualité suppose à nos yeux la réalisation de plusieurs conditions préalables : respecter les termes des Chartes d'encadrement des thèses promues dans les Universités et notamment imposer un nombre maximum de doctorant(e)s par directeur de thèse (moins de dix) et inciter ces derniers à suivre de manière régulière leurs doctorant(e)s tout au long de leur parcours doctoraux ; renforcer le rôle des ED dans la promotion de cet encadrement de qualité (expérience souvent bénéfique des Comités de thèse, rédaction d'une Charte des droits et des devoirs des doctorants, mise en place d'une préparation officielle aux auditions tant en vue des recrutements dans l'Université qu'au CNRS ou à la FNSP...) ; renforcer le rôle de socialisation et de formation *par et dans* la recherche des laboratoires d'accueil des jeunes chercheurs.
- 3- Nous nous prononçons pour la **suppression des mentions** qui accompagnent actuellement la délivrance du doctorat en science politique. En conséquence, nous incitons les jurys de soutenance à poursuivre leur effort en vue d'une amélioration de la qualité rédactionnelle des rapports de soutenance qui sont amenés à jouer un rôle central dans l'évaluation ultérieure des parcours doctoraux.
- 4- Nous sommes favorables à la **stricte limitation du nombre des membres des jurys de soutenance** à cinq personnes, et ce afin dans le souci de tendre vers une évaluation équitable des thèses de doctorat de notre discipline et de soulager les budgets de fonctionnement des ED et laboratoires de recherches.
- 5- Nous invitons notre communauté scientifique à poursuivre les efforts visant à suivre le devenir des docteurs. La mise en place d'un **observatoire** permettant de faire le bilan des situations actuelles et de prendre la mesure des effets des politiques universitaires récentes (LRU, évolution des contrats doctoraux, des contrats d'ATER...) sur le financement et la réalisation des parcours doctoraux nous semblent important.
- 6- Nous souhaitons promouvoir une réflexion accrue sur la **nécessaire reconnaissance sociale du diplôme de docteur en science politique** (et au-delà en SHS) au-delà du milieu académique (prise en compte dans le cadre des conventions collectives, effort pour promouvoir une valorisation professionnelle non académique du parcours doctoral...).